



**HAL**  
open science

## Je préférerais ne pas : De l'exclusion assumée à l'autocensure

Cécile Rabot

► **To cite this version:**

Cécile Rabot. Je préférerais ne pas : De l'exclusion assumée à l'autocensure. Lecture Jeune, 2015, 155, pp.29-34. halshs-03888214

**HAL Id: halshs-03888214**

**<https://shs.hal.science/halshs-03888214>**

Submitted on 7 Dec 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## « Je préférerais ne pas » : de l'exclusion assumée à l'autocensure

Les choix de médiation constituent autant de prismes par lesquels les œuvres parviennent ou non jusqu'à leur public. Cependant, les critères d'exclusion se basent parfois sur une anticipation des difficultés que pourraient présenter les ouvrages ou sur l'autocensure des professionnels. Cécile Rabot présente et analyse les différents cas de figure qu'elle a pu observer au cours d'une enquête de terrain menant à une censure insidieuse et moins visible.

Désabonnement d'une bibliothèque à un quotidien dont l'orientation politique ne coïncide pas avec celle de la municipalité, déplacement en section adulte de l'album jeunesse *Tango a deux papas et pourquoi pas ?* sous la pression du Printemps français<sup>(1)</sup> : les censures politiques (résultant des injonctions d'une tutelle ou d'un groupe de pression) sont régulièrement mises en exergue par les médias et les professions intellectuelles comme autant d'attaques à la liberté d'expression et de pensée, mais aussi au professionnalisme des sélectionneurs<sup>(2)</sup>.

Il existe cependant d'autres formes de censure, moins visibles, mais beaucoup plus fréquentes : celles qui sont mises en œuvre par les professionnels eux-mêmes quand ils renoncent à des objets qui leur semblent intéressants, par crainte de s'attirer des critiques qu'ils ne se sentent pas prêts à assumer. Ces formes d'autocensure sont au cœur des politiques d'acquisition des bibliothèques et plus généralement des choix qui président à l'achat de tel document ou à l'organisation de tel événement (invitation d'un auteur, exposition de l'œuvre d'un artiste) dans une institution, qu'il s'agisse d'une bibliothèque, d'un établissement scolaire, d'un musée ou d'une institution publique non spécifiquement culturelle. Quelques cas tirés d'enquêtes dans des bibliothèques municipales et une expérience d'enseignement dans un collège de grande banlieue parisienne, permettent d'explorer la question des biens culturels exclus des acquisitions ou des programmations, pour des raisons plus ou moins formulées et assumées.

L'analyse des choix mis en œuvre par des sélectionneurs ou programmeurs porte généralement sur le plus visible, c'est-à-dire sur ce qui a été effectivement acheté ou organisé et se donne à voir dans l'institution (tel ouvrage étudié par un enseignant avec ses élèves, tel photographe exposé dans une galerie publique, tel artiste invité dans un établissement public, tel livre proposé sur les rayonnages d'une bibliothèque<sup>(3)</sup>). Ces choix sont analysés comme l'incarnation d'un système de valeurs mais aussi d'un jeu de compromis dans la mesure où certaines acquisitions relèvent moins d'une adhésion (documents défendus par conviction) que d'un consentement plus ou moins stratégique : un auteur de best-sellers considéré comme médiocre peut faire l'objet d'achats massifs dans le but de donner satisfaction aux publics qui demandent ses romans, et, partant, de modifier le rapport de ces publics à l'institution : la logique pragmatique l'emporte alors sur la logique littéraire, ou, pour reprendre le modèle des économies de la grandeur, la cité du renom et la cité marchande sur la cité inspirée<sup>(4)</sup>.

### Choisir de ne pas

Plus vaste est le répertoire de ce qui n'a pas été acheté ou organisé, donc qui a été exclu de fait, pour des raisons diverses que l'on peut tenter de classer.

- Une partie de ces exclusions sont des exclusions volontaires et assumées : on juge qu'un document ou un événement est sans valeur ou inadéquat, c'est-à-dire qu'il ne répond pas aux objectifs fixés, excède les moyens dont on dispose ou est d'un niveau inadéquat parce qu'il exige une maturité ou une aisance cognitive dont les destinataires sont censés être dépourvus.
- D'autres absences résultent d'une méconnaissance : on ne peut choisir que ce que l'on connaît ou dont on a au moins entendu parler, ce qui pose la question, aujourd'hui cruciale pour l'ensemble des productions culturelles, de l'accès à la visibilité.
- D'autres exclusions enfin résultent d'une autocensure : on estime un document intéressant et adapté mais on l'exclut de crainte d'ouvrir un conflit ou de générer des tensions.

“ Au-delà de ce qu'on choisit d'exclure par conviction (parce qu'on le veut) on ne peut de toute façon pas tout choisir parce qu'on n'en a pas les moyens en matière de budget, d'espace, de temps, mais aussi, dans un autre registre, de connaissance ou d'assurance.



### Cécile Rabot

Cécile Rabot est sociologue, maître de conférences à l'Université Paris-Ouest-Nanterre-La-Défense et responsable du master métiers du livre de Saint-Cloud. Ses travaux portent sur les bibliothèques et la question de la sélection, du jugement littéraire et de la prescription. Elle vient de publier *La construction de la visibilité littéraire en bibliothèque* aux Presses de l'enssib.

Le sujet vous intéresse ?

Retrouvez notre n°155 *(Auto)censure*



Ces choix en creux sont d'autant moins visibles qu'ils se traduisent par des absences. Ils sont néanmoins aussi significatifs que les choix positifs dans la mesure où ils traduisent les valeurs mises en œuvre en même temps que les conditions de possibilité du choix. Au-delà de ce qu'on choisit d'exclure par conviction (parce qu'on le veut) on ne peut de toute façon pas tout choisir parce qu'on n'en a pas les moyens en matière de budget, d'espace, de temps, mais aussi, dans un autre registre, de connaissance ou d'assurance.

## Choisir, c'est anticiper

Analysant le mécanisme du choix des mots, Pierre Bourdieu écrit que « les conditions de réception escomptées font partie des conditions de production et [que] l'anticipation des sanctions du marché contribue à déterminer la production du discours<sup>(5)</sup> ». On peut en dire autant de toute forme de choix, et en l'occurrence des choix d'acquisition ou de programmation. Cette anticipation peut être réfléchie et explicite : il est des documents que les acquéreurs préfèrent ne pas acheter parce qu'ils anticipent le faible intérêt qu'ils susciteront, selon toute probabilité, auprès des usagers. Une incertitude demeure certes, dans la mesure où il s'agit, selon la dénomination des économistes, de « biens d'incertitude » dont la valeur ne peut qu'être éprouvée par l'expérience, quels que soient les indices que l'on peut tenter de collecter au préalable pour minimiser l'incertitude (lecture de critiques, rapprochement avec des expériences antérieures comparables, en l'occurrence avec des documents similaires ou les autres productions du même auteur ou du même éditeur, etc.) : tel est le fonctionnement de l'économie des singularités, décrite par Lucien Karpik<sup>(6)</sup>, dans laquelle s'inscrivent les acquisitions de biens culturels. L'incertitude est réduite par l'expérience : les professionnels opèrent leurs sélections en fonction de la manière dont les usagers ont jusqu'ici reçu leurs propositions. Tout un chacun opère de même en choisissant un cadeau pour un proche, sans que les critères soient nécessairement explicités ou formalisés. Le choix relève ainsi d'un *sens pratique*<sup>(7)</sup>, savoir-faire nourri des expériences précédemment accumulées, particulièrement riches dans le cas des professionnels qui ont déjà pu éprouver à maintes reprises la réception de leurs propositions, soit en l'objectivant (mesure du taux de rotation d'un document ou d'un type de document) soit d'une manière moins formalisée.

“ Anticiper l'insuccès d'un ouvrage, c'est donc souvent considérer sa réception en l'absence de formes plus actives de médiation et de construction de la visibilité.

Il reste que cette anticipation suppose de prendre en compte les effets des médiations : les biens culturels arrivent presque toujours dans les mains de ceux qui les consomment au terme d'un parcours jalonné de filtres, de prismes et d'opérateurs de visibilité, qui participent à déterminer l'espace des objets perçus et la manière de les percevoir. Tel ouvrage au taux de rotation spontanément peu élevé parce qu'il relève du pôle de production restreint<sup>(8)</sup>, d'un éditeur peu connu ou d'un pays qui, dans le système de la *République mondiale des Lettres* analysé par Pascale Casanova, occupe une position dominée dans les échanges de biens symboliques<sup>(9)</sup>, a plus de probabilités qu'un livre médiatique de ne pas trouver immédiatement preneur s'il est exposé sur un présentoir sans aucune forme de discours d'accompagnement, dans la mesure où le dispositif même du présentoir, par sa forme (exposition sans discours qui mise sur l'effet visuel, les effets d'accroche et d'échos) et sa disposition (dans des zones dites chaudes, c'est-à-dire fortement fréquentées mais peu propices à un examen attentif) fonctionne mieux pour les livres à la couverture très accrocheuse ou les productions d'auteurs déjà connus qu'il s'agit de reconnaître, que pour les ouvrages plus confidentiels ou à la couverture plus anodine<sup>(10)</sup>. Anticiper l'insuccès d'un ouvrage, c'est donc souvent considérer sa réception en l'absence de formes plus actives de médiation et de construction de la visibilité<sup>(11)</sup>.

## L'acceptable et l'inacceptable

De même que le discours doit être « socialement acceptable » et que son analyse implique de prendre en compte « les lois définissant les conditions sociales de l'acceptabilité<sup>(12)</sup> », une acquisition de bien culturel destiné à être rendu public suppose de déterminer si le choix est socialement acceptable, c'est-à-dire s'il est conforme aux normes dominantes en vigueur dans un espace donné. Cette acceptabilité varie selon les espaces sociaux concernés. Tel ouvrage un peu sulfureux ou qui bouscule certaines normes sociales sera considéré comme acceptable dans un espace réputé ouvert moralement, c'est-à-dire acceptant des pratiques diverses, et notamment certaines pratiques ailleurs considérées comme déviantes ; son acquisition ira peut-être moins de soi dans des milieux aux normes morales plus rigoristes.

La responsable d'une bibliothèque d'un quartier parisien de grande bourgeoisie traditionnelle explique ainsi qu'elle préfère éviter de mettre sur des rayonnages à hauteur d'enfants des bandes dessinées dans lesquelles on pourrait trouver une femme nue, non qu'elle juge elle-même cette nudité inconvenante mais parce qu'elle anticipe les réactions indignées d'un groupe de femmes catholiques qui s'est investi d'une mission de surveillance morale de cet espace public (« nous venons voir un peu ce qui se passe ici », entretien de 2004). Même censure de la nudité dans un collège de grande banlieue parisienne où une équipe de professeurs de lettres renonce à faire étudier en classe une bande dessinée d'un intérêt historique et esthétique reconnu au motif qu'une case donne à voir un jeune couple amoureux nu (quoique sans sexualisation marquée des corps et sur la base d'un lien amoureux réciproque et hétérosexuel) : c'est ici l'anticipation de plaintes parentales à propos d'une connotation sexuelle qu'ils jugeraient inacceptable pour des jeunes de 14 ou 15 ans censés devoir encore être tenus à distance de la sexualité.

## Choisir, c'est s'exposer

Un choix d'exclusion peut ainsi être non pas une adhésion à proprement parler, mais l'anticipation d'une sanction, censure externe ou simple nécessité de se justifier, devant l'administration ou auprès d'usagers. La position d'agent du service public oblige à mettre en œuvre la politique de sa collectivité et à être en mesure de rendre compte de ses actions à celle-ci : les fonctionnaires, en effet, « n'obéissent qu'aux devoirs objectifs de leur fonction », selon l'analyse de Max Weber, et « sont soumis à une discipline stricte et homogène de leur fonction et à un contrôle<sup>(13)</sup> ». La subjectivité de l'agent n'a, en théorie, pas à intervenir dans la mesure où l'exercice de la fonction est dissocié de la personne, qui peut être remplacée par une autre, son équivalent fonctionnel. Des comités de bibliothécaires chargés de l'analyse de la production éditoriale sont ainsi rappelés à l'ordre par une note de leur coordinatrice indiquant, sur un ton humoristique, que « le moi est haïssable ». Il s'agit donc de choisir non pas comme on l'aurait fait en tant qu'individu mais comme représentant des intérêts de la collectivité concernée<sup>(14)</sup>. La valeur est ici définie non pas par les profits (connaissance, plaisir) que le document est susceptible de procurer au sélectionneur lui-même, mais par l'ajustement du document aux publics visés, son intérêt par rapport aux collections déjà existantes, son adéquation aux priorités définies dans la politique documentaire<sup>(15)</sup>, etc. Tout choix désajusté à ces différents égards est susceptible d'être considéré comme inadéquat voire *déplacé*, c'est-à-dire n'ayant pas sa place dans l'institution concernée.

“ Un choix d'exclusion peut ainsi être non pas une adhésion à proprement parler, mais l'anticipation d'une sanction, censure externe ou simple nécessité de se justifier, devant l'administration ou auprès d'usagers.

Il reste que le jugement de valeur est un processus cognitif complexe qui met en œuvre des critères multiples plus ou moins implicites et un sens pratique professionnel, qui permet de faire des choix adéquats ou ajustés et qui résulte de l'incorporation des normes de la profession, mais aussi de la somme des expériences accumulées et de la connaissance du marché qu'elles ont procurée. Le professionnel est celui qui a acquis une expertise qui lui permet de savoir mieux que d'autres (la tutelle, les usagers) ce qui est adéquat ou non, sur laquelle repose ce que Hughes appelle sa licence<sup>(16)</sup>. Cette licence suppose une autonomie, qui est la reconnaissance de l'expertise du professionnel.

## Éviter l'affrontement

Un certain nombre d'exclusions sont des renoncements à des choix qu'il faut défendre. Face à des cas problématiques, c'est-à-dire dont le sélectionneur anticipe qu'ils susciteront des réactions et demanderont des justifications, l'alternative est de se protéger par l'évitement ou de prendre le risque de se confronter à ces possibles réactions. Celles-ci peuvent interpeller le sélectionneur directement (récrimination d'un usager en face à face ou via un cahier de suggestions, plainte d'un parent d'élève via le carnet de correspondance de l'enfant ou sous forme de courrier, etc.) ou prendre à partie l'autorité hiérarchique (courrier au chef d'établissement, à l'inspecteur d'académie ou au maire).

Le père d'une très bonne élève de troisième s'adresse ainsi à l'enseignante de français de sa fille via le carnet de correspondance : « Madame, j'ai été surpris et choqué par le contenu du livre *Le Gone du Chaâba*<sup>(17)</sup> que vous avez mis au programme des enfants de 3e. Je ne suis pas sûr que ce genre de "documentaire" soit au niveau des personnes qui ont eu à le lire ». L'enseignante est ainsi interpellée sur le choix d'un livre moralement conforme aux valeurs de l'école (le héros témoigne d'un investissement scolaire modèle qui lui permettra d'échapper à la pauvreté de son enfance dans un bidonville lyonnais), mais qui est aussi un roman d'apprentissage aux mots parfois crus. L'enseignante justifie son choix par un long courrier dans lequel elle invoque l'intérêt pédagogique et littéraire du texte, la légitimité de l'auteur et l'adoubement du roman par l'institution via son inscription dans les suggestions figurant dans les documents d'accompagnement des programmes du collège. Il reste que la rédaction même de ce courrier présente un coût, ne serait-ce qu'en temps, et qu'à rebours de cette enseignante, agrégée de lettres en cours de thèse et en poste dans l'établissement depuis plusieurs années, les autres enseignants de l'établissement préfèrent ne pas faire étudier ce roman à leurs élèves pour éviter ce genre de confrontation.

Les réactions des usagers peuvent être perçues comme une mise en cause des choix effectués et, partant, de l'expertise du professionnel. On peut faire l'hypothèse selon laquelle un sélectionneur est d'autant plus disposé à s'y confronter qu'il est attaché à son choix (on pourrait dire que son choix lui tient à cœur et qu'il est prêt à prendre de son temps, le cas échéant, pour le justifier, signe d'un engagement de la personne dans l'exercice de l'activité), et qu'il dispose d'un sentiment de légitimité suffisamment grand pour ne pas être ébranlé par la mise en cause. Ce sentiment d'autorisation dépend, entre autres choses, du rapport de force, donc à la fois des positions occupées et des ressources dont dispose l'individu, elles-mêmes largement liées à sa trajectoire antérieure. Ceux qui sont moins dotés ou simplement moins engagés choisissent plus volontiers l'évitement, évoquant le Bartleby de Melville qui « préférerait ne pas ».

“ (...) ces formes d'autocensure qui résultent de l'intériorisation de contraintes sont aussi à l'œuvre dans les sociétés démocratiques, où elles constituent sans doute une menace plus grande pour l'art et la pensée que des formes de censure plus explicites, dans la mesure où, plus diffuses et plus insidieuses, elles sont moins visibles et dès lors moins combattues.

## Des ciseaux dans la tête

Il existe enfin des formes d'autocensure encore moins visibles, qui échappent à ceux-là mêmes qui les mettent en œuvre et dans lesquelles l'individu a tellement intériorisé certaines normes que des choix apparemment possibles ne lui viennent pas même à l'idée. Comme l'écrit Bourdieu à propos du choix des mots par un locuteur, « la censure n'est jamais aussi parfaite et aussi invisible que lorsque chaque agent n'a rien à dire que ce qu'il est objectivement autorisé à dire : il n'a même pas à être, en ce cas, son propre censeur, puisqu'il est en quelque sorte une fois pour toutes censuré, à travers les formes de perception et d'expression qu'il a intériorisées et qui imposent leur forme à toutes ses expressions<sup>(18)</sup> ». Ces « ciseaux dans la tête », pour reprendre une expression utilisée pour qualifier l'autocensure dans l'ancienne Allemagne de l'Est<sup>(19)</sup>, éliminent beaucoup plus que ne le fait la censure directe, qui apparaît aujourd'hui en contradiction si profonde avec l'attachement à la liberté d'expression qu'elle suscite aussitôt de vives polémiques dans les médias et sur les réseaux sociaux. Nul besoin alors d'une intervention de la tutelle ou d'un quelconque groupe de pression tant l'impossibilité a été intériorisée. Au-delà des régimes politiques bafouant la liberté d'expression, ces formes d'autocensure qui résultent de l'intériorisation de contraintes sont aussi à l'œuvre dans les sociétés démocratiques, où elles constituent sans doute une menace plus grande pour l'art et la pensée que des formes de censure plus explicites, dans la mesure où, plus diffuses et plus insidieuses, elles sont moins visibles et dès lors moins combattues.

PAR CÉCILE RABOT, ARTICLE PARU DANS LA REVUE LECTURE JEUNE N° 155 (AUTOMNE 2015)

### Bibliographie

- Bourdieu, Pierre. *Le Sens pratique*. Éditions de Minuit, 1980.
- Bourdieu, Pierre. *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*. A. Fayard, 1982.
- Bourdieu, Pierre. « Le champ littéraire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°89, 1991, p.3-46.
- Broder, Henryk M. (dir.). *Die Schere im Kopf : über Zensur u. Selbstzensur*. Bund-Verlag, 1976.
- Casanova, Pascale. *La république mondiale des Lettres* éd. Revue et corrigée. Le Seuil, 2008.
- Karpik, Lucien. *L'économie des singularités*. Gallimard, 2007.
- Rabot, Cécile. « La constitution d'une collection en bibliothèque de lecture publique : modalités, contraintes, enjeux » in Claudine Nédélec dir., *Les Bibliothèques, entre imaginaires et réalités*, Artois presses université, 2009, p.87-103.
- Rabot, Cécile. *Les choix des bibliothécaires ou la fabrication des valeurs littéraires en bibliothèque de lecture publique* thèse de doctorat, Université Paris Sorbonne Nouvelle, 2011.
- Rabot, Cécile. « L'art du présentoir : un sens pratique professionnel à l'œuvre », *Bulletin des Bibliothèques de France* 58, n°3, 2013, p.31-35.
- Rabot, Cécile. *La construction de la visibilité littéraire en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'ENSIB, 2015.
- Weber, Max. *Économie et société, 1*. Traduit par Julien Freund. Pocket, 1995.

1. ↑ Le Blevenec, Nolwenn, « L'auteur de *Tango a deux papas* n'a rien d'une militante », Rue 89, 15 février 2014. Voir <http://rue89.nouvelobs.com/2014/02/15/lauteur-tango-a-deux-papas-na-rien-dune-militante-249913>
2. ↑ Le terme de sélectionneur, plus communément utilisé dans le monde du sport, est utilisé ici pour désigner des intermédiaires culturels dont la sélection constitue le cœur de métier, ou une dimension essentielle du métier, qu'il s'agisse de bibliothécaires constituant des collections, de producteurs d'émissions radiophoniques ou de festivals concevant leur programmation, de critiques littéraires choisissant de parler de certains produits culturels plutôt que d'autres ou encore d'enseignants sélectionnant des textes pour leurs élèves.
3. ↑ Rabot Cécile, *Les choix des bibliothécaires ou la fabrication des valeurs littéraires en bibliothèque de lecture publique*, thèse de doctorat, Université Paris Sorbonne Nouvelle, 2011.
4. ↑ Boltanski, Luc et Thevenot, Laurent, *De la justification : Les Economies de la grandeur*, Gallimard, 1991.
5. ↑ Bourdieu, Pierre, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Fayard, 1982, p.75.
6. ↑ Karpik, Lucien, *L'économie des singularités*, Gallimard, 2007.
7. ↑ Bourdieu, Pierre, *Le sens pratique*, Éditions de Minuit, 1980.
8. ↑ Bourdieu, Pierre, « Le champ littéraire », *Actes de la recherche en sciences sociales* n°89, 1991, p.3-46. Pierre Bourdieu désigne par cette expression le pôle constitué par les éditeurs privilégiant les propriétés esthétiques ou l'intérêt intellectuel des textes sur leur rentabilité commerciale, et tirant les livres à un nombre d'exemplaires plus réduit, en visant la reconnaissance des spécialistes et, idéalement, une notoriété à long terme.
9. ↑ Casanova, Pascale, *La République mondiale des lettres*, Le Seuil, 2008.
10. ↑ Rabot, Cécile, « L'art du présentoir : un sens pratique professionnel à l'œuvre », *Bulletin des Bibliothèques de France* 58, n°3, 2013, p. 31-35.
11. ↑ Rabot, Cécile, *La construction de la visibilité littéraire en bibliothèque*, Presses de l'ENSIB, 2015.
12. ↑ Bourdieu, Pierre, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Fayard, 1982, p. 75.
13. ↑ Weber, Max, *Économie et société*, T.1., trad. de l'allemand par Julien Freund, Pocket, 1995, p.294-295.
14. ↑ Cette notion d'intérêts de la collectivité peut du reste se révéler ambiguë, ce que les professionnels jugent « utile au bien commun » ou « d'intérêt général » pouvant ne pas coïncider avec la ligne que les élus de la collectivité prétendent imposer au nom de leurs mandants.
15. ↑ Rabot, Cécile, « La constitution d'une collection en bibliothèque de lecture publique : modalités, contraintes, enjeux » in Nédélec Claudine, *Les Bibliothèques, entre imaginaires et réalités*, Artois presses université, 2009, p.87-103.
16. ↑ Hughes, 1996 : 99 –
17. ↑ Begag, Azouz, Le Seuil, 1986.
18. ↑ Bourdieu, Pierre, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Fayard, 1982, p.169.
19. ↑ Broder, Henryk M., *Die Schere im Kopf: über Zensur und Selbstzensur*, Bund-Verlag, 1976.